



L'IREQUOIS

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

Le SPSI rencontre

M. Éric Martel

PDG d'Hydro-Québec

Le 7 juillet dernier, au lendemain de son entrée en fonction à titre de PDG d'Hydro-Québec, M. Éric Martel rencontrait tous les syndicats de l'entreprise. Les représentants du SPSI et du SPIHQ furent convoqués ensemble. M. Éric Martel s'est d'abord livré à une brève présentation de son expérience, pour enchaîner rapidement sur son intention d'orienter ses actions futures vers l'atteinte de quatre grands objectifs, lesquels furent largement véhiculés lors de sa nomination en juin. Il entend donc travailler à une plus grande **transparence**, notamment envers les médias, à un souci accru du **service à la clientèle**, à une **croissance soutenue des activités**, ainsi qu'à l'**amélioration de la productivité**.

Michel Trudeau, président du SPSI, a profité de la tribune qui lui était offerte pour rappeler que le développement technologique est essentiel pour Hydro-Québec et son avenir. Il a fait valoir que l'Institut de recherche, par le travail de son personnel technique, a contribué depuis sa création à la croissance de l'entreprise et à l'amélioration de sa productivité. Il a également insisté sur le fait que les chercheurs et ingénieurs de l'Institut de recherche contribuent grandement à la visibilité de l'entreprise, et ce, tant au Québec qu'à l'international. Michel a de plus précisé que ces dix dernières années, le développement technologique a été clairement ciblé, dans les plans stratégiques, comme l'un des trois axes prioritaires de développement de l'entreprise et que les scientifiques espéraient que cette emphase se poursuive dans l'avenir, ce à quoi M. Martel s'est empressé de répondre qu'il en serait ainsi.

M. Martel s'est montré intéressé à connaître les principaux enjeux auxquels font face le SPSI et ses membres. Michel lui a alors fait part des principales problématiques. Il a d'abord mentionné que le SPSI a un très profond malaise avec le fait que plusieurs hauts dirigeants de l'entreprise considèrent la recherche et développement comme une dépense, un déficit autorisé ou une perte financière, alors qu'à ses yeux il s'agit clairement d'un investissement névralgique. Michel lui a indiqué qu'à la fin des années 90, on dénombrait environ 350 scientifiques contre

250 aujourd'hui. De plus, alors que l'objectif d'Hydro-Québec était d'investir environ 2% de ses revenus en R&D, le montant actuel dévolu à la recherche représente moins de 1% et décroît d'année en année.

Michel a aussi tenu à le sensibiliser sur le fait que les scientifiques subissent une forme d'iniquité par rapport aux autres groupes d'emplois à Hydro-Québec. En effet, surtout depuis le début des années 2000, l'embauche directe de permanents chez les scientifiques est quasi inexistante. Les postes affichés sont presque uniquement de nature temporaire et souvent d'une durée de 5 ans. Depuis 10 ans, la quasi-totalité des chercheurs qui ont atteint le maximum de 5 ans furent par la suite permanents. Michel a ainsi clairement souligné que la Direction dénature la notion d'employé temporaire afin de faire effectuer un stage de 5 ans aux scientifiques comparativement à 6 mois pour l'ensemble des autres employés syndiqués d'Hydro-Québec, et qu'il ne comprend pas pourquoi on traite de la sorte les scientifiques.

En terminant, il dit dénoter une certaine crainte dans la communauté scientifique vis-à-vis la quête de contrats externes. Celle-ci sollicitant énormément d'énergie, il estime qu'il ne faudrait pas qu'elle se fasse au détriment des travaux qui doivent être menés pour améliorer la productivité des unités d'affaires, qui sont, rappelle-t-il, la mission première de l'Institut de recherche et de ses scientifiques.

JOHANNE LAPERRIÈRE
CONSEILLÈRE SYNDICALE

Un décret gouvernemental austère pour la R&D à Hydro-Québec

Le 30 juin dernier, le Gouvernement du Québec publiait dans la Gazette officielle le décret⁽¹⁾ concernant la forme, la teneur et la périodicité du plan stratégique d'Hydro-Québec. Il y est stipulé que le plan stratégique d'Hydro-Québec 2016-2020 devra être acheminé au Ministre des Ressources naturelles d'ici le 30 juin 2016. Il sera par la suite soumis à l'Assemblée nationale en vue de son examen en commission parlementaire.

Il y est prévu que ce plan contiendra les orientations et stratégies de la société d'État à l'égard de divers sujets dont **la recherche et le développement.**

Dans le cadre de ce plan stratégique, Hydro-Québec devra présenter un bilan de ses activités en recherche et développement. De plus, le décret gouvernemental prévoit que le plan stratégique d'Hydro-Québec devra inclure :

- les champs d'activités les plus prometteurs;
- son financement dans un contexte de gel prolongé des budgets;**
- leurs retombées au Québec;

Cet extrait du décret ne laisse que peu de doute quant aux intentions du Gouvernement actuel et révèle que la période d'austérité ne semble pas prête de s'achever! JL

(1) <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=63525.pdf>

L'AVENIR DE LA R&D À HYDRO-QUÉBEC

L'arrivée d'un nouveau Président à la tête d'Hydro-Québec, qui s'ajoute à la demande gouvernementale pour élaborer un plan stratégique pour les années 2016-2020 (qui doit contenir les orientations de l'entreprise en R&D) semblent très propices à une réflexion sérieuse sur le financement de la R&D de l'entreprise.

Comme le démontre le graphique de ce financement depuis 1990 (voir en page suivante), l'évolution des budgets depuis 25 ans n'est pas des plus stimulantes pour la communauté scientifique. Ce graphique révèle aussi l'importance que semble avoir le PDG de l'entreprise sur l'évolution de ceux-ci. En effet, la période sous la direction de M. André Caillé (1996 à 2004) fut marquée par une diminution rapide de l'effort en R&D. Par contre, alors que plusieurs étaient craintifs à l'Institut de recherche avec l'arrivée de M. Vandal à la tête

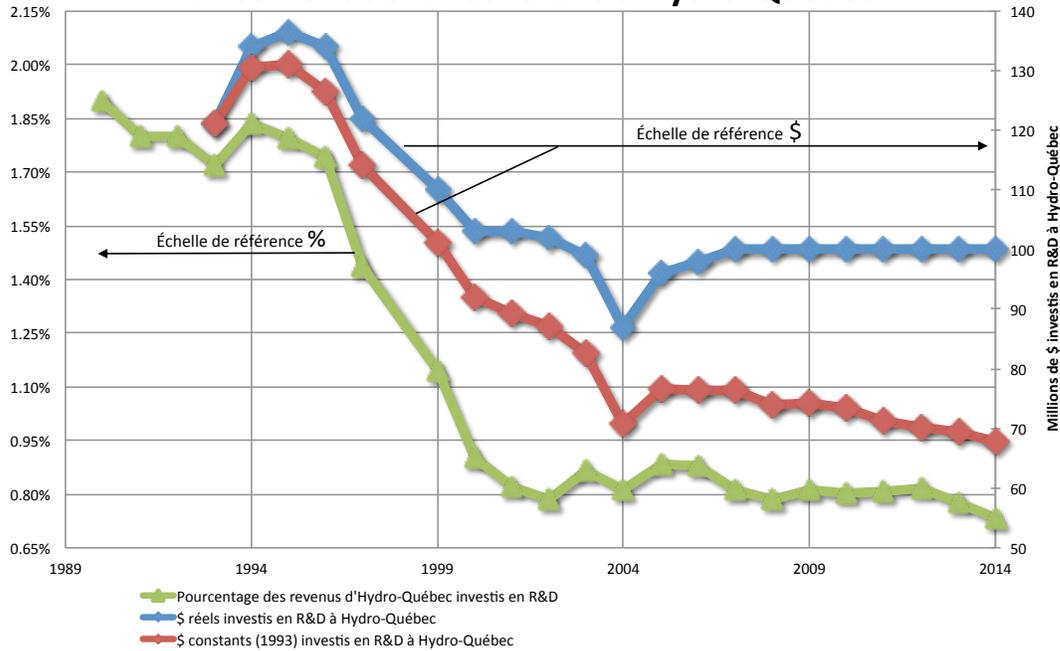
d'Hydro-Québec en 2005, nous devons constater que sous sa gouverne les montants annuels réels dévolus à la R&D ont quelque peu augmenté pour se stabiliser à environ 100 M\$. Alors que le gouvernement québécois demandait de plus en plus de dividendes à Hydro-Québec, le pourcentage de l'investissement en R&D sur les revenus de l'entreprise est resté relativement stable à 0,8%, un pourcentage qui est tout de même très loin du 1,8% du début des années 90. Toutefois, c'est sous M. Vandal que la R&D a été officiellement

reconnue comme un des trois axes de développement majeurs de l'entreprise, et ce, depuis les deux derniers plans stratégiques.

Depuis l'annonce du départ de M. Vandal, certains signaux, comme les pressions à la baisse des budgets de recherche technologique de certaines unités d'affaires et l'arrivée de la notion comptable de *perte financière* pour définir les activités de prospective et stratégique de l'Institut, semblent nous ramener 10 ans en arrière.

page suivante >>>>

Financement de la recherche à Hydro-Québec



Sources : RESEARCH Infosource Inc., Toronto, Ontario, Canada; HYDRO-PRESSE, Avril 1994; Rapports annuels d'Hydro-Québec; Plan Directeur de la Technologie 1997;

www.banqueducanada.ca/taux/reseignements-complements-feuille-de-calcul-de-inflation/

Graphique : Camille Lemire, chercheur

>>>> On parle maintenant de la possibilité de transférer les derniers budgets propres à l'Institut vers les unités d'affaires semble-t-il dans le but de réduire les impacts financiers de cette *perte financière*. **Soyons clairs, la notion de *perte financière* pour définir la recherche stratégique (ou toute forme de recherche d'ailleurs) est une aberration et montre une totale méconnaissance de l'importance de la R&D pour le développement économique d'une société et doit être rejetée par tous les membres de la Direction de l'Institut avec la plus grande force.** Tout autant que tout transfert des budgets stratégique et de prospective aux divisions de l'entreprise.

Qu'en sera-t-il avec l'arrivée de M.Éric Martel? Comme il est mentionné dans ce journal, la première rencontre avec ce dernier fût positive, entre autre par la volonté qu'il a exprimée à ce que la R&D fasse toujours partie des axes stratégiques de croissance de l'entreprise. Celui-ci soulignait que, provenant de l'industrie aérospatiale, il est fort conscient de l'importance de la R&D pour le développement d'une entreprise technologique comme Hydro-Québec (à noter que Bombardier a investi, en 2014, 11,7 % de ses revenus en R&D¹).

Toutefois, le décret gouvernemental de juin dernier semble exiger qu'Hydro-Québec effectue la quadrature du cercle. En effet, Hydro-Québec doit présenter sa vision pour la R&D dans son nouveau plan stratégique, mais tout en considérant un gel prolongé des budgets. Et du même souffle, le gouvernement du Québec demande à Hydro-Québec de développer des marchés externes, domaines

où les activités de R&D devraient fortement contribuer. Dans plusieurs cas, pour ce faire, elle va devoir concurrencer, non pas des fournisseurs d'électricité, mais des fournisseurs de technologies qui eux investissent beaucoup plus en R&D pour leurs créneaux respectifs. À simple titre de comparaison, Alstom Grid a investi annuellement 4% (~140 M€) de ses ventes en R&D pour les années 2010-2014².

Soulignons à grands traits que plusieurs des projets qui sont à l'avant-scène aujourd'hui, comme par exemple dans les domaines des batteries, de la robotique ou de la simulation de réseau, objets de fierté de l'entreprise et des politiciens actuels, qui ont tous un impact à l'extérieur des frontières de la province, ont été amorcés autour des années 80, alors que les budgets (en pourcentage des revenus ou en argent constant) étaient près du double de ce qu'ils sont présentement. À cette époque, la recherche stratégique n'était pas considérée comme un déficit autorisé, une dépense dont le personnel scientifique de l'Institut pouvait se compter chanceux et encore moins une perte financière. La recherche stratégique regroupait des filières ayant un potentiel important pour le futur de l'entreprise. Force est de constater aujourd'hui l'impact majeur de ces investissements et des travaux initiés il y a plus de 10, 20 ou même 30 ans dans certains de ces domaines. Pourrait-on débiter ou même avoir l'audace de penser à implanter de tels projets aujourd'hui avec une telle vision comptable à court terme de la R&D? Pourrait-on débiter un vaste programme de recherche dans un domaine pour lequel

l'Institut voit un potentiel stratégique dans 10 ou 20 ans avec des budgets sous le contrôle des divisions d'affaire?

Bien que les évidences mondiales soient indéniables depuis longtemps, plus de 45 ans d'expérimentation à l'interne font la preuve, hors de tout doute, qu'il est essentiel pour le développement technologique de l'entreprise, qu'un changement de cap soit entrepris et que les investissements en R&D à Hydro-Québec augmentent fortement et rapidement au cours des prochaines années. Cette augmentation est nécessaire pour que l'Institut de recherche puisse toujours contribuer sans équivoque au développement technologique à court et moyen terme des divisions de l'entreprise et ainsi à la croissance de leur rentabilité. Mais il impératif aussi que l'Institut puisse, par le grand savoir-faire de l'ensemble de son personnel scientifique (chercheurs, ingénieurs, technologues), contribuer à son plein potentiel à jeter les bases du futur technologique et économique de l'entreprise et de la province. Il est donc critique que les investissements en R&D d'Hydro-Québec reviennent minimalement à ceux consacrés aux débuts des années 90. Le SPSSI a bien l'intention de déposer un mémoire et d'argumenter dans cette direction lorsque le nouveau plan stratégique sera débattu en commission parlementaire en 2016.

MICHEL L. TRUDEAU, PH.D, PHYS., FAPS PRÉSIDENT SPSSI

¹ <http://www.researchinfosource.com/pdf/2014Top100List.pdf>

² <http://www.alstom.com/fr/grid-archive/decouvrez-nous/Faits-et-chiffres/>

LE PROJET DE LOI 57 ET SES IMPACTS SUR LE RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Le 11 juin dernier, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad déposait le projet de loi 57 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées*. Ce projet de loi vise principalement le financement des régimes de retraite du secteur privé et, de ce fait, le régime d'Hydro-Québec y est donc assujéti. Il met en œuvre certaines des recommandations contenues dans le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, mieux connu sous le nom de rapport D'Amours, notamment pour ce qui est de la constitution d'une réserve

de stabilisation et des règles d'utilisation d'éventuels surplus. Un règlement reste toutefois à venir en ce qui a trait aux détails de mise en œuvre de ce projet de loi. De plus, une commission parlementaire devrait être chargée de son examen au cours de l'automne. Le SPSI, tout comme les autres syndicats d'Hydro-Québec, participera aux rencontres avec Hydro-Québec qui se tiendront également cet automne afin de discuter des impacts du projet de loi sur le régime de retraite d'Hydro-Québec.

À suivre...

JL

C-377 / LA NOUVELLE LOI SERA-T-ELLE ABOLIE ?

Malgré les nombreuses protestations, le projet de loi C-377, projet d'initiative privée proposé par le député d'arrière-ban conservateur Russ Hiebert, a été adopté par le Sénat, le 30 juin dernier. Déposé en décembre 2011, ce projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières)* a pour objectif de forcer les organisations syndicales à divulguer publiquement un nombre considérable d'informations financières à l'Agence du revenu du Canada (ARC) par l'entremise d'une diffusion en ligne de ces données sur le site Web de l'Agence.

Mais il n'y a pas que les syndicats qui avaient désapprouvé ce projet de loi, l'Association du Barreau canadien, le commissaire à la protection de la vie privée et plusieurs spécialistes du droit constitutionnel et du droit du travail s'y sont opposés également.

Lors de son adoption, **le Parti libéral tout comme le NPD ont tous deux promis de l'abroger s'ils étaient élus lors des élections fédérales du 19 octobre prochain.**

C'est à suivre...

JOHANNE LAPERRIÈRE
CONSEILLÈRE SYNDICALE

